



## Avis de course

# LA BARQUERA

Trophée Atlantique IRC UNCL

21<sup>ème</sup> édition

Du 5 au 16 mai 2010

**PORNICHET - GIJON – PORNICHET**

Autorité organisatrice : BARQUERA CUP  
Conjointement avec le Cercle de Voile de Pornichet

Clubs associés :

UNCL

Club de Vela GIJON

Jauge officielle : I.R.C.

Inscriptions et informations :

BARQUERA CUP

E-mail : [organisation@labarquera.org](mailto:organisation@labarquera.org)

Site : [www.labarquera.org](http://www.labarquera.org)

### ORGANISATION

La course est organisée conjointement par l'Association Barquera Cup, le Cercle de Voile de Pornichet, avec le concours de l'UNCL et le Club de Vela de Gijón ainsi que le Port de Gijón. Le Directeur de Course est désigné par l'Organisateur.

Le corps arbitral fédéral est composé des Présidents du Comité de Course, du Jury et du comité de jauge.

#### Article 1 - REGLES APPLICABLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2009/2012,
- 1.2 Les règles de jauge **IRC édition 2010** pour les monocoques,
- 1.3 Les règles de jauge **Multi 2000 édition 2010** pour les multicoques,
- 1.4 Les RSO catégorie 3 édition 2009/2010 avec un radeau de survie pour le nombre de personnes embarquées
- 1.5 Le règlement des Trophées Atlantique IRC UNCL et son classement lorsqu'ils sont applicables
- 1.6 Le règlement du RIPAM qui s'appliquera entre 21 heures et 6h du matin.

#### Article 2 – PUBLICITE

Selon la règle 20.3 du code de publicité de l'ISAF :

- 2.1 Les bateaux peuvent porter de la publicité,
- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.



### **Article 3 - BATEAUX ADMIS A COURIR**

Nombre de bateaux admis à courir : 80 au maximum.

Le Comité d'organisation pourra étudier toute demande de dérogation concernant la taille des bateaux (voir Article 76.1 des RCV).

#### **3.1 - MONOCOQUES**

De longueur hors tout (LHT) allant de 8,50 m à 16 m possédant un moteur fixe in bord.

#### **3.2 - MULTICOQUES**

De longueur hors tout (LHT) allant de 9 m à 16 m, possédant un moyen de propulsion mécanique (fixe in bord ou hors bord).

### **Article 4 - COMPOSITION DES EQUIPAGES**

Les équipages seront composés :

- au plus du nombre maximum de personnes embarquées autorisé par le certificat IRC,
- au moins de 2 personnes\*

Toute modification dans la composition de l'équipage au cours de l'épreuve devra faire l'objet d'une demande écrite au Comité de Course.

Les équipiers mineurs devront présenter une autorisation parentale conforme aux dispositions réglementaires.

Pour les équipages de composés de 2 personnes, le bulletin d'inscription devra être renvoyé **avant le 20 mars 2010**, accompagné d'un CV nautique détaillé des 2 équipiers.

### **Article 5 – MODALITES D'INSCRIPTION – DROITS A PAYER**

#### **- 5.1 - LICENCE**

Tous les membres des équipages devront être titulaires de la licence club 2010, délivrée par la FFVoile. Les licences devront obligatoirement être visées par un médecin.

#### **- 5.2 ASSURANCE**

Seuls les bateaux armés pour la navigation hauturière et pouvant justifier d'une assurance responsabilité civile, couvrant matériel et équipiers pour la pratique de la voile en compétition, seront admis à courir.

Pour les chefs de bord et équipiers ne résidant pas en France, une attestation d'Assurance en Responsabilité Civile devra être présentée (couverture équivalente à la licence FFV soit 54.000 €).

#### **- 5.3 MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION:**

Voiliers de 8,50 m à 11,99 m : 600 €

Voiliers plus de 11,99 m : 750 €

Equipage en double : 500 €

#### **Majoration obligatoire de 10% après le 2 avril 2010**

#### **- 5.4 DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**

La date limite d'inscription est fixée au : **2 avril 2010** (20 mars 2010 pour les équipages composés de 2 personnes, voir article 4 de l'avis de course)

Au-delà de cette date, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter ou non l'inscription.

Les dossiers d'inscription accompagnés du règlement sont à envoyer à l'adresse suivante :

**BARQUERA CUP**  
**4 Venelle René Caillé**  
**29000 QUIMPER**

E-mail : [organisation@labarquera.org](mailto:organisation@labarquera.org)

Noter : Le règlement par chèque doit être libellé à l'ordre de BARQUERA CUP.

### **Article 7 – PROGRAMME**

#### **7.1 Confirmation d'inscription et contrôles de jauge**

Mercredi 5 mai 2010 de 14 h 00 à 20 h 00 : Confirmation des inscriptions et contrôles de jauge.

Jeudi 6 mai 2010

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00 : Confirmation des inscriptions et contrôles de jauge.



Vendredi 7 mai 2010 :

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 : Confirmation des inscriptions et contrôles de jauge.

18h00 : Briefing skippers obligatoire (lieu précisé au tableau officiel),

19h00 : Soirée européenne : présentation des équipages, présence obligatoire de l'équipage (lieu précisé au tableau officiel)

## **7.2 Jours de Course :**

**Samedi 8 mai 2010 :**

**12h00 départ de la 1ère course : Pornichet – Gijón.**

**Mardi 11 mai 2010 :**

Réception à Gijón (horaires précisés ultérieurement)

Remise des prix de la première étape au club nautique de Gijón

**Mercredi 12 mai 2010 :**

Briefing skippers (horaires du briefing et de départ précisés par avenant à Gijón)

**Départ de la course Gijón – Pornichet \***

Samedi 15 mai 2010 :

18h00 Remise des prix de la BARQUERA 2010 à Pornichet, présence d'au moins un membre de l'équipage obligatoire.- Cocktail Ville de Pornichet

L'organisation se réserve le droit de modifier le programme ci-dessus, mais dans tous les cas le départ de la première course ne pourra pas être avancé.

\* Le départ de la course GIJON/ PORNICHET pourra, par exemple, être avancé au mardi 11 mai 2010 si le comité d'organisation le juge opportun.

## **8 - JAUGE**

- 8.1 JAUGE IRC

Tous les concurrents en monocoque doivent joindre à leur demande d'inscription le Certificat de jauge IRC du bateau, validé pour 2010.

Ceux qui ne possèdent pas encore ce document, devront prendre contact, dès leur préinscription avec le jaugeur de l'épreuve, avant le **2 avril 2010**.

**Ludovic ABOLLIVIER : Tél. 01 46 04 17 80**

**E-mail : [ludovic@uncl.com](mailto:ludovic@uncl.com)**

**RECOMMANDATION:** Les chefs de bord qui se rapprocheraient d'un loueur, doivent s'assurer auprès de celui-ci que le bateau mis à sa disposition est bien armé pour la navigation hauturière (**RSO catégorie 3 avec un radeau de survie ainsi qu'une VHF ASN (avec antenne en tête de mât) avec code MMSI**) et qu'il possède son certificat de **Jauge IRC** validé pour l'année 2010, ainsi que l'autorisation du port de publicité.

- 8.2 PRESENCE DES BATEAUX A PORNICHET

Les bateaux devront être présents dans le port de Pornichet le mercredi 5 mai 2010 à 20 h 00 au plus tard.

Les bateaux retardataires pourront recevoir une pénalité de 100 € au profit de la SNSM après instruction et délibération du Jury.

## **Article 9 – Instructions de course**

Les instructions de course seront disponibles dès l'ouverture des inscriptions le mercredi 5 mai 2010 à 14 h.

## **Article 11 - PARCOURS**

1ERE COURSE : PORNICHET / GIJON

2EME COURSE : GIJON / PORNICHET

Distance environ: 265 MILLES.



## **Article 12 – SYSTEME DE PENALITE**

Le système de pénalités sera donné dans les Instructions de course.

## **Article 13 – CLASSEMENTS**

9.1 Temps compensés :

Les bateaux seront classés en fonction de leurs temps compensés, calculés en application du système « temps / temps »

**9.2 Groupes de classement** : L'organisation affichera, une heure avant le briefing des skippers au départ de Pornichet la liste des inscrits classés par groupes de classement. Deux groupes de classement seront déterminés par le Comité de Course en fonction du nombre d'inscrits.

Les multicoques auront un classement séparé.

Les séries monotypes auront un classement séparé si au moins 5 concurrents sont inscrits dans chacune de ces séries monotypes.

Il sera effectué pour chaque groupe, un classement par étape et un classement général. Les classements généraux de l'épreuve sont faits par l'addition des temps compensés de chaque étape.

9.3 Classements spéciaux

Le classement général de l'épreuve pourra également servir de base pour l'établissement de classements spéciaux

9.4 Coefficient TCC

Les réclamations concernant les coefficients "TCC" seront recevables jusqu'à 30 minutes avant le 1er briefing des skippers qui aura lieu le vendredi 7 mai 2010 à 18 h 00.

## **Article 16 – SECURITE**

16.1 Moyens radios

Une radio VHF fixe 25 watts / 55 canaux **équipée du système de secours en mer A.S.N.** (Appel Sélectif Numérique) est obligatoire, avec une antenne en tête de mât et une antenne de secours, le tout devant être en parfait état de fonctionnement.

Une **VHF de secours portable est obligatoire** et devra être présentée lors du contrôle de jauge.

**16.2 EQUIPEMENT SUPPLEMENTAIRE RECOMMANDE:**

Une balise de détresse Sarsat Cospas codée au MMSI du bateau.

## **16.3 BALISE DE LOCALISATION**

L'organisateur se réserve le droit de placer à bord de chaque bateau une balise de localisation pour suivre la course. Une caution sera demandée lors de l'inscription.

## **Article 19 - PRIX**

En plus des prix et de coupes distribuées aux vainqueurs de chaque groupe de classement, des lots complémentaires seront attribués aux équipages sur des critères laissés à l'appréciation de l'organisation.

## **Article 20 - RESPONSABILITES**

Il appartient à chaque chef de bord de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non « prendre le départ » ou « rester en course ».

En participant à cette épreuve celui-ci s'engage à :

- être soumis à ces règles,
- accepter les pénalités infligées et toutes mesures prises conformément aux règles sous réserve des procédures d'appel et de révision stipulées dans celles-ci, en tant que décision finale de toute action initiée d'après ces règles,
- ne pas recourir à toute cour ou tribunal non prévu par les règles.

Les éventuels bateaux d'accompagnement de l'organisation ne constituent en aucune manière une garantie complémentaire sur laquelle les concurrents peuvent s'appuyer.